

GRAND DÉBAT NATIONAL

Contribution de Familles Rurales

Mars 2019



Répondre à la crise sociale
en réduisant la fracture territoriale

Le mouvement des Gilets jaunes est l'expression d'une fracture territoriale de plus en plus profonde entre une France des métropoles qui concentre les « gagnants de la mondialisation », les emplois et le développement économique et une France des territoires, en proie au déclasserement, à un sentiment d'abandon et d'injustice croissant. L'étude Familles Rurales réalisée par l'IFOP en octobre 2018 démontre la réalité de ce sentiment d'abandon et son lien avec le recul des services de proximité. Les symptômes sont visibles depuis de nombreuses années et se manifestent à chaque élection. Cette fracture est aggravée par la baisse du pouvoir d'achat. Depuis la crise financière de 2008, les français ont été ponctionnés de plus de 52 milliards d'euros supplémentaires, en ajoutant l'augmentation des dépenses contraintes, boucler ses fins de mois devient de plus en plus difficile. Les classes populaires et les classes moyennes ont l'impression de ne plus s'en sortir.

La priorité est d'apporter des solutions rapides au recul des services de proximité dans leur ensemble, véritable fléau pour les habitants des territoires ruraux qui voient leur vie quotidienne se dégrader. Sans médecin, ni école, sans commerce, ni cinéma, un territoire n'est pas attractif pour un jeune ou une famille, et devient un facteur d'isolement pour les aînés.

La révolution numérique qui bouleverse nos modes de vie, nos relations sociales, nos façons de produire, la transition écologique qui constitue un enjeu sans précédent pour préserver la qualité de vie des territoires ruraux, plébiscitée par les français, nous en offrent aujourd'hui l'opportunité.

Favoriser le télétravail, la télémédecine, l'accès aux services dématérialisés en accompagnant les administrés, est à même de reconnecter tous les territoires. Mettre en place de circuits locaux, lutter contre la précarité énergétique, développer les mobilités vertes, la production d'énergies renouvelables de façon autonome, doit permettre le développement de « campagnes-intelligentes » s'appuyant sur la participation des habitants grâce aux outils numériques.

Dans cette période de crise, Familles Rurales, fort de son ancrage local, de ses 160 000 adhérents et de ses 40 000 bénévoles, prend part au débat et se veut force de proposition afin de trouver des solutions pour améliorer la vie de nos concitoyens. Redynamiser les territoires ruraux et les centres-bourgs, grâce à l'innovation, à la transition numérique et écologique et à une démocratie locale renouvelée, constitue une réponse incontournable.

1. TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'enjeu écologique est le défi majeur que nous devons relever sans plus attendre. La crise que traverse la France nous a prouvé que la transition écologique ne doit pas s'opposer à l'enjeu social. Pour cela, il convient d'imaginer les dispositifs qui permettront de transformer nos modes de vie, de travail, de consommation sans pénaliser les plus modestes. Les territoires ruraux disposent de nombreux atouts, notamment liés à la qualité de vie, et ont un rôle central à jouer dans cette transformation de la société.

Développer le télétravail pour permettre aux Français de travailler dans leur territoire et de réduire leur empreinte écologique

Le télétravail se développe mais son cadre reste flou. Pour les ruralités, c'est une opportunité pour permettre à leurs actuels habitants de rester sur le territoire et à de nouveaux de s'y installer. La concentration des actifs dans les métropoles n'est pas une solution. Elle implique parfois des temps de transports importants, une vie de famille plus complexe et un coût écologique conséquent. Familles Rurales défend l'idée d'un plan télétravail qui comporterait trois points : clarifier et sécuriser le statut des télétravailleurs, encourager les employeurs à passer des conventions de télétravail grâce à des incitations financières, créer sur tout le territoire des tiers-lieux des centres de télétravail et de co-working afin d'assurer l'accès aux moyens numériques à chacun, de lutter contre l'isolement et de stimuler l'échange et la créativité entre des personnes venues d'horizons divers.

Garantir des solutions de mobilité dans l'ensemble des territoires

Il n'est pas étonnant que la crise des « Gilets jaunes » ait été déclenchée par l'augmentation des taxes sur les carburants. La dépendance à la voiture dans les territoires est un fait, leurs habitants n'ayant d'autres choix que de prendre leur véhicule pour aller travailler. Pourtant, des compensations et des solutions sont possibles. Pour cela, il est nécessaire de stopper la fermeture des petites lignes de train et des dessertes sur les lignes existantes, de développer le covoiturage, de favoriser les transports solidaires ou à la demande, de rapprocher les services essentiels des lieux d'habitation et non de les supprimer, de créer les infrastructures nécessaires aux déplacements à vélo. Le véhicule électrique peut également présenter une solution pour les territoires ruraux où de nombreux trajets courts sont effectués. Il faut pour cela que son coût soit abordable.

Lancer des expérimentations « campagnes intelligentes »

Le concept de « ville intelligente » ou « smart city » s'est beaucoup développé ces dernières années. Il renvoie à des réalités différentes mais désigne globalement des villes « connectées » et « vertes » développées par la collaboration des habitants grâce aux outils numériques. Ce concept n'est que très peu évoqué pour les campagnes, pourtant elles présentent de nombreuses potentialités. Ainsi il conviendrait de conduire des expérimentations afin d'innover et de développer les « campagnes intelligentes ». La production d'énergies renouvelables de façon autonome et l'échange de celles-ci entre les habitants grâce aux « smartgrids », les circuits courts, ou encore les objets connectés dans le domaine agricole sont autant de pistes à développer. Les ruraux ont toujours eu la culture de la solidarité et de l'entraide, il suffit de rendre celle-ci connectée.

2. FISCALITÉ ET DÉPENSES PUBLIQUES

Les mesures budgétaires et fiscales depuis la crise de 2008 ont eu un impact majeur sur le pouvoir d'achat des ménages qui ont été ponctionnés de 52,5 milliards d'euros supplémentaires (TVA, impôts sur le revenu, cotisations sociales, fiscalité locale etc.) depuis 2010 (étude OFCE). Envisagé dans le monde entier, notre modèle social constitue un succès incontestable. Dans le contexte de restriction budgétaire qui pèse sur ce dernier, et particulièrement sur la politique familiale, ce modèle souffre d'un manque de lisibilité de plus en plus important. Familles Rurales défend notre système de protection sociale et souhaite le renforcer grâce à une nouvelle articulation afin qu'il soit mieux adapté aux temps de la vie, et prenne véritablement en compte la jeunesse. Ces réformes nécessitent des dépenses, mais elles serviront aussi à restituer du pouvoir d'achat aux familles et alimenteront l'économie.

Créer une allocation familiale universelle issue de la fusion des allocations familiales et du quotient familial pour soutenir le pouvoir d'achat de l'ensemble des familles

Familles Rurales défend l'idée d'une allocation familiale universelle unique dès le premier enfant, pour chaque enfant jusqu'au dernier. Evolutive en fonction de l'âge de l'enfant et versée jusqu'à la 18^{ème} année de celui-ci, elle tiendrait compte du nombre d'enfants dans le ménage. La création d'un observatoire du coût de l'enfant permettrait de déterminer son montant qui pourrait se situer en moyenne entre 140 et 240 euros mensuels par enfant (l'allocation par enfant augmentant selon le nombre d'enfants : 140 pour un, 180 pour deux, 240 pour trois). Cette allocation universelle est issue de la fusion entre le quotient familial et les allocations familiales (environ 24 milliards d'euros) et un effort financier supplémentaire de 6 milliards d'euros afin qu'elle profite à l'ensemble des familles. Elle permet de bâtir un système plus juste et plus lisible basé sur le coût supplémentaire que représente un enfant pour un ménage et non sur les revenus de ses parents. Cette réforme ne ferait aucun ménage perdant et permettrait un gain très important pour les familles modestes et à revenus moyens. Par exemple : Un couple avec 2 enfants et 30000 euros de revenu annuel soit 2500 euros par mois gagnerait 142 euros par mois avec la réforme soit 1705 euros par an. En complément et afin de garantir la justice sociale, les aides sous conditions de ressources seraient maintenues mais simplifiées, ce qui générerait des économies et plus de lisibilité.

Créer un « complément autonomie-formation » pour les 18-25 ans

Le système d'aides publiques destinées aux jeunes en formation est illisible et peu efficace. Les jeunes de 18-25 ans qui ne sont pas encore sur le marché du travail connaissent de nombreuses difficultés pour se loger, se soigner, se nourrir et se former dans de bonnes conditions. La garantie jeune, destinée aux jeunes qui n'ont ni emploi, ni formation, est une première réponse mais ne suffit pas. Afin que le temps de la jeunesse ne soit pas le temps de la précarité, Familles Rurales propose de créer un complément autonomie-formation destiné à l'ensemble des 18-25 ans qui sont en formation (études supérieures, apprentissage etc.) et qui ne sont donc ni en emploi, ni bénéficiaires de la

garantie jeune. Ce complément est destiné aux jeunes ayant quitté le domicile familial pour suivre leur formation et les aide à subvenir à leurs besoins mais aussi à soulager les familles qui financent en grande partie ces dépenses. Le complément autonomie-formation est attribué sans condition de ressources directement aux jeunes mais est complémentaire des bourses afin d'aider les plus modestes de manière plus significative. Son montant, en moyenne de 450 euros par mois, est modulé selon le coût de la vie au lieu de formation. Il entraîne une déclaration fiscale individuelle et est versé grâce à un impôt négatif. Il est financé par la suppression des APL étudiants (qui ont entraîné des hausses de loyers) et des avantages fiscaux destinés aux familles (demi-part jusqu'à 25 ans, réduction d'impôt pour frais de scolarité) ainsi que d'une dépense supplémentaire évaluée à 4 milliards d'euros pour environ 1,5 millions de bénéficiaires. Les familles des jeunes de 18 à 25 ans en formation qui résident encore au domicile familial auront droit au maintien de l'allocation familiale universelle proposée plus haut. Cette mesure permettra aux jeunes de se concentrer sur leur formation et leur projet professionnel. Par ailleurs, le complément autonomie-formation permettra d'assurer la période de transition entre la fin des études et le premier emploi qui peut prendre six à neuf mois et au cours de laquelle les jeunes n'ont droit à aucune aide.

3. DÉMOCRATIE ET CITOYENNETÉ

L'évolution des politiques publiques tend à donner plus d'autonomie et d'initiative aux territoires. Cependant, si la société civile organisée et plus largement l'ensemble des citoyens ne sont pas étroitement associés aux dynamiques locales, elles perdent de leur efficacité. Familles Rurales croit à l'intelligence des territoires et a toujours prôné les démarches de co-construction et de participation. Les territoires doivent faire confiance à leurs habitants et s'appuyer sur les réseaux associatifs qui ont une expertise et sont de véritables partenaires de l'Etat et des collectivités.

Organiser et développer la gouvernance partagée, favoriser l'initiative citoyenne

Les dispositifs de participation citoyenne existent dans les territoires mais sont encore à géométrie variable. Il est nécessaire de les renforcer grâce à la généralisation d'outils de gouvernance des politiques publiques dans la proximité qui prévoient la présence de citoyens et de la société civile organisée : comités de suivi, contrats territoriaux etc. La consultation des usagers sur les politiques qui les concernent doit être systématique. Les dispositifs d'initiative citoyenne comme les budgets participatifs doivent également être encouragés. Afin de garantir le développement de ces pratiques, il est nécessaire de créer une véritable « ingénierie de la participation » à l'échelle locale confiée aux conseils départementaux et aux préfetures en appui des intercommunalités.

Reconnaître les réseaux associatifs organisés, partenaires de la puissance publique

Les réseaux associatifs organisés jouent un rôle central dans la mise en œuvre des politiques publiques à l'échelle des territoires mais aussi dans leur animation. Partenaires de la puissance publique, ils se substituent bien souvent à elle dans la gestion de certains services à la population dans les territoires ruraux notamment. Ce rôle de partenaire et d'interlocuteur privilégié n'est pas encore assez reconnu. La concertation et l'association des réseaux aux décisions et actions au niveau central et local n'est pas systématique. Il est nécessaire que ces réseaux siègent dans les instances de gouvernance locale comme les conseils de développement où leur participation n'est pas obligatoire pour les intercommunalités de moins de 20 000 habitants par exemple. Familles Rurales défend l'idée d'un statut pour les réseaux associatifs remplissant un certain nombre de critères précis (domaine d'activité, présence territoriale etc.) afin que leur rôle soit reconnu et qu'ils soient systématiquement consultés et impliqués dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques.

4. ORGANISATION DE L'ETAT ET DES SERVICES PUBLICS

L'accès aux services demeure une difficulté majeure sur de nombreux territoires. Il constitue la première préoccupation des habitants des zones rurales. Sans médecin ni école, sans commerce ni cinéma, un territoire n'est pas attractif pour un jeune ou une famille et devient source d'isolement pour les aînés. Cet environnement de services sert également le développement économique. Le bouquet de services essentiels à la vie quotidienne relève du service public sur les territoires les plus fragiles. Les mesures incitatives ne suffisent plus. La révolution numérique peut-être une formidable opportunité pour garantir l'accès aux services dans les zones rurales. Mais sans accompagnement, elle peut être un facteur d'exclusion supplémentaire. La dématérialisation ne peut donc se faire que par un processus d'inclusion et d'accompagnement afin qu'elle bénéficie à tous.

Mettre en place un socle minimum universel de services au public

Ce socle doit être garanti par l'Etat et les collectivités sur chaque intercommunalité. Il concerne quatre domaines : santé, éducation, transport, numérique.

- Une santé de proximité : un nombre de médecins généralistes et spécialistes défini en fonction du nombre d'habitants assuré par des mesures incitatives et contraignantes à l'installation, la fin du numéris clausus, la généralisation des maisons de santé pluridisciplinaires et renforcées dans le domaine des soins d'urgence.
- Une offre éducative : un choix de modes de garde pour les tout-petits, une école primaire et un collège à moins de 30 minutes de transport scolaire pour chaque enfant.
- Des solutions de transport visibles sur chaque territoire : la mise en place dans chaque intercommunalité d'une plateforme numérique regroupant l'ensemble des solutions de transport public et privé (covoiturage, transport solidaire), la création dans chaque ville de plus de 10 000 habitants d'une plateforme de transport multimodal.
- Une couverture numérique réelle : l'accès au très haut-débit pour l'ensemble du territoire sous 5 ans, à défaut l'accès à un réseau mobile 4G ou 5G, la fin des zones blanches. Un droit universel à l'accès au numérique grâce à un service gratuit dans chaque intercommunalité pour les personnes ne disposant pas d'une connexion.

Rechercher des solutions innovantes pour renforcer l'accès aux services publics, accompagner les usagers dans la dématérialisation

Au-delà du socle minimum, la question de l'accès aux services au public concerne l'ensemble des acteurs publics et privés, notamment pour développer des initiatives innovantes et partenariales. La mutualisation doit se poursuivre et se renforcer : déploiement des Maisons de services au public, élargissement de leurs domaines d'intervention et ouverture à de nouveaux opérateurs, création de tiers-lieux, renforcement de l'itinérance, soutien aux transports solidaires.

Par ailleurs, la dématérialisation des services offre des solutions pour les territoires ruraux notamment : procédures administratives en ligne, développement de la télémédecine, plateforme numérique de transports. Un accompagnement spécifique doit être apporté aux usagers afin de ne pas pénaliser les citoyens en difficulté avec le numérique (plus de 13 millions.)

2018

FAMILLES RURALES

EN UN REGARD

Premier Mouvement familial associatif de France, Familles Rurales est une association nationale reconnue d'utilité publique qui agit en faveur des familles sur tout le territoire, en milieu rural et périurbain. Le Mouvement agit dans tous les domaines d'intérêt général : petite enfance, enfance, formation, parentalité, grand âge, défense des consommateurs, en accompagnant les projets et en développant des actions, des structures et des services pour répondre aux besoins des familles et défendre leurs intérêts.

Des valeurs partagées

- Entraide et solidarité
- Initiative et responsabilité
- Participation et citoyenneté
- Convivialité et échange

Des partenariats publics, dont :

- Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)
- Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA)
- Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF)
- Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA)
- Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET)
- Direction Générale de l'Outre-Mer (DGOM)
- Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS)



160 000 familles adhérentes
40 000 bénévoles
17 000 salariés
2 200 associations
1 359 structures employeurs
72 fédérations départementales
10 fédérations régionales
82 représentations

Les agréments

- Agrément représentation et défense des consommateurs et Reconnaissance spécifique
- Agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public
- Agrément des usagers de la santé
- Agrément service civique
- Habilitation nationale BAFA-BAFD
- Immatriculation tourisme